

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2016

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4203)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, Mme Auroi, M. Coronado, M. Roumégas, Mme Attard,
Mme Bonneton, M. Mamère, Mme Duflot, Mme Sas et M. Noguès

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« abattoirs »,

supprimer les mots :

« de plus de 50 salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la présence des vétérinaires à l'ensemble les abattoirs quel que soit le nombre de salariés. La présence humaine, l'échange est la meilleure piste d'amélioration des conditions d'abatage.